



Mairie de Louannec

Côtes d'Armor

A Louannec, le 10 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie, le :

Mercredi 17 décembre 2025 à 20 heures 00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Tarifs 2026
- 2- Rénovation des bâtiments du Stade
- 3- Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- 4- Décision Modificative Budgétaire
- 5- S.D.E. : éclairage public du Stivel – 2^{ème} phase
- 6- Convention GEPU
- 7- Convention Territoriale Globale 2026-2030
- 8- Personnel communal : création de poste - contractuels
- 9- Questions diverses

Comptant sur votre présence et restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
Gervais EGAULT.**

